

B.6.1 EGALITE DES CHANCES

1

LE DISPOSITIF VACANCES POUR TOUS



B6

NATURE ET OBJECTIF DE L'AIDE

Nature de l'aide :

Dans le cadre de l'intervention en faveur des familles défavorisées du département, afin de leur permettre de partir en vacances, le dispositif « droit aux vacances pour tous », permet de faciliter le premier départ en vacances des familles pour renforcer le lien social et la relation parents-enfants et de développer de nouvelles modalités et pratiques d'insertion sociale.

Objectifs de l'aide :

- Promouvoir un droit d'accès aux vacances pour les familles en difficulté.
- Favoriser le départ des familles avec enfants pour renforcer le lien social et la relation parents-enfants.
- Développer de nouvelles modalités et pratiques d'insertion sociale

BÉNÉFICIAIRES

Familles du Département de la Seine-Maritime (territoire départemental dans son ensemble) qui ne sont jamais parties en vacances moyennant le règlement d'une somme égale à 25 euros par adulte membre de la famille et 15 euros par enfant.

Les familles peuvent s'adresser au centre médico-social de leur lieu de résidence pour formuler leur demande

MODALITES DE L'AIDE

L'aide départementale se traduit par un conventionnement avec une association caritative dont le rôle est d'assurer l'organisation technique des vacances et l'accompagnement social et éducatif.

DIRECTION DE REFERENCE

Direction de la Citoyenneté

B.6.1 EGALITE DES CHANCES

1

LE DISPOSITIF VACANCES POUR TOUS

Calendrier de mise en oeuvre de l'action :

Entre Avril et décembre de chaque année

Rôle des partenaires :

Accompagnement social et éducatif : sélection des familles, préparation du dossier de financement au départ en vacances en autonomie.

Organisation technique des départs et séjours (choix des destinations des organismes de vacances...)